

# La Communale

Bulletin d'information du SNUDI-FO 53

Le syndicat FO des PE, AESH et PsyEN

## SYNDICAT MAJORITAIRE DES ÉCOLES PUBLIQUES EN MAYENNE

SNUDI

FO

53

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

MAYENNE PPDC

SITE DE DÉPÔT

P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

@ contact@snuinfo-53.fr



06 52 32 30 45



Date de dépôt : 05/12/25

Bulletin trimestriel — décembre 2025 — N°34 — directeur de publication: Stéve Gaudin — Imprimé le 02/12/2025 à l'UD FO 53 — CPPAP: 0527 S 08474 - coût : 1,50 euros

## STAGE AESH

Vendredi 3 avril

LOCAUX FO 6 RUE SOUCHU SERVINIÈRE

FNEC FP 53

## FO STAGE

Santé et sécurité  
au travail

MARDI 17 MARS - LAVAL



Pour tous les personnels Education Nationale

Ce stage permettra d'aborder les questions relatives à la santé et à la sécurité : Situations problématiques, santé des agents, harcèlement, injures, non remplacement et impacts sur les conditions de travail, inclusion scolaire systématique, problèmes liés aux locaux des établissements, bâti scolaire, conséquences des dernières réformes sur les conditions de travail, la prévention primaire, les différents registres médicaux disponibles et comment s'en servir (RSST, RDGI, DUERP...), les F3SCT....

FNEC FP 53

## FO STAGE

Inclusion scolaire

2025

Mardi 13 janvier 2026

2026

Laval - DANS LES LOCAUX FO

6 rue Souchu Servinière

Pour tous les personnels de l'Education Nationale

Historique de la prise en charge du handicap en France, organisation de l'ASH et évolutions, inclusion scolaire et enseignement spécialisé, échanges sur les situations connues dans les écoles et établissements, F3SCT, Acte 2 de l'école inclusive, l'action syndicale et les outils à disposition, droits des personnels et des élèves, la défense de l'enseignement spécialisé, les dispositifs de l'école inclusive, AESH, médico-social...

### Les intervenants



Stéve Gaudin  
Enseignant  
F3SCT



Nathalie Gervot  
Enseignante  
Coordo, PIAL



Frédéric Gayssot  
Directeur d'école  
F3SCT



Evelyne Le Felic  
Enseignante  
F3SCT



STAGE  
FONCTION PUBLIQUE  
L'amiante dans nos  
établissements et services  
Mardi 27 janvier 2026 - 9h00



LAVAL

Pour tous les personnels  
de la Fonction Publique

Cette journée est une occasion à ne pas manquer, pour vous informer des dangers actuels et réels de l'Amiante sur votre lieu de travail et pour connaître les actions à entreprendre individuellement et collectivement pour se protéger.

**A l'ordre du jour :** l'amiante, les risques, où est l'amiante sur nos lieux de travail, qu'est ce que le DTA, comment se le procurer, quelles actions individuelles et collectives à entreprendre, point sur la situation en Mayenne dans les hôpitaux, les écoles, les administrations et dans les bâtiments publics.



Avec **Nathalie Laclau**\*, présidente de l'association AVALE13 (Association pour les victimes de l'amiante) qui intervient sur les dangers de l'amiante, urgence sanitaire dans nos établissements et services.

\*Documentaire Vert de Rage...



VOUS AVEZ DROIT À 12 JOURS DE STAGE PAR AN...



INSCRIPTION EN LIGNE

[snuinfo-53.fr/inscription-aux-stages/](http://snuinfo-53.fr/inscription-aux-stages/)

# INCLUSION SCOLAIRE SYSTÉMATIQUE

## INCLUSION SCOLAIRE SYSTÉMATIQUE

**STOP**

à la maltraitance et  
à la culpabilisation

Le SNUDI-FO 53 répond à toutes les questions pour que chacun puisse comprendre et mesurer les enjeux pour l'École Publique.

L'ÉCOLE INCLUSIVE



SNUDI  
**FO**<sub>53</sub>

### POUR OU CONTRE L'INCLUSION ?

“

Il ne s'agit pas d'être pour ou contre l'inclusion. A FO nous sommes POUR que chaque élève en situation de handicap, chaque élève en difficulté, chaque élève avec un besoin éducatif particulier reçoive des conditions de scolarisation adaptées à sa situation particulière. Les solutions ne peuvent être qu'individuelles, parce que les situations sont individuelles ; parce que les difficultés doivent être appréhendées et pensées au cas par cas. Depuis 2005 on fait exactement le contraire, et on remet en cause l'égalité de droits dans ce pays. Aujourd'hui les situations intenables dans les écoles se multiplient, générant du mal-être chez les enseignants, les AESH, les élèves et leurs familles.

Stève Gaudin  
Secrétaire départemental du SNUDI FO 53

### DIRE NON À L'INCLUSION SYSTÉMATIQUE ET INDIFFÉRENCIÉE, C'EST PRENDRE EN COMPTE LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP



C'est défendre le droit de ces enfants à bénéficier d'une prise en charge pluridisciplinaire : médicale, paramédicale, éducative, pédagogique et sociale dans un environnement protégé.

Plus cette prise en charge est précoce, plus la récupération d'une partie des fonctions cognitives peut se réaliser, améliorant par exemple les capacités de communication et par conséquent leur vie sociale, ainsi que celle de leurs familles.



### EN QUOI CONSISTENT LES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS ?

Les établissements du secteur médico-éducatif (ESMS) dont font partie les IME sont reconnus comme établissements d'enseignement. Ils assurent à la fois la **scolarisation** et la **compensation du handicap**, par un accompagnement médical ou médico-social.

Plus de 50 % d'entre eux sont des IME, Instituts médico-éducatifs, les autres établissements se répartissent en ITEP, Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques, en IEM, Instituts d'Education motrice, en Etablissements pour Enfants Polyhandicapés... Il existe aussi différentes formes d'instituts, notamment pour les sourds et les malentendants, pour les aveugles et les malvoyants. A l'intérieur il y a des unités d'enseignement et des enseignants spécialisés affectés par l'Education Nationale. La **scolarisation est donc possible dans ces établissements**. Sont également développés des parcours partagés, c'est à dire des **inclusions scolaires individuelles** dans les écoles ou établissements scolaires à proximité. Des projets et activités communes sont également organisés avec les structures culturelles et sportives de leurs secteurs.



### PLACER CERTAINS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP DANS DES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS C'EST LES ISOLER DES AUTRES ENFANTS ET NE PAS LES TRAITER À ÉGALITÉ... **NON**

Il ne s'agit pas de les isoler mais de leur permettre d'être accueillis dans le respect de leurs besoins, avec une équipe pluridisciplinaire. C'est également les protéger de contraintes trop lourdes voire insupportables et qui vont aggraver ou générer des troubles supplémentaires.

**PRÉTENDRE QUE L'ÉCOLE ORDINAIRE PEUT SCOLARISER TOUS LES ENFANTS EST UN LEURRE, SURFANT SUR LE SOUHAIT LÉGITIME DE CHAQUE PARENT QUE SON ENFANT AILLE À L'ÉCOLE COMME TOUS LES ENFANTS QUI SE HEURENT PARFOIS À LA RÉALITÉ, SELON L'INTENSITÉ DU HANDICAP DE L'ENFANT.**

Il est alors nécessaire, dans l'intérêt de l'enfant, et afin de ne pas nier ses besoins individuels et sa vulnérabilité, de lui donner une place spéciale, spécifique, raccordée en permanence à la perspective de la meilleure vie sociale possible, de son émancipation.

### DIRE NON À L'INCLUSION SYSTÉMATIQUE ET INDIFFÉRENCIÉE, C'EST ÊTRE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE



C'est défendre une inclusion pensée à partir des besoins de l'élève, qui peuvent varier dans le temps. C'est vouloir l'inclusion en classe ordinaire à chaque fois que c'est possible, en ajustant : le temps scolaire, les prises en charge médicales et/ou paramédicales, éducatives, et permettre une prise en charge en établissement spécialisé à chaque fois que c'est nécessaire et lorsque c'est notifié par la MDA.



### L'INCLUSION À TOUT PRIX, POUR FAVORISER LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP ?

**NON**

L'objectif est de réduire les coûts de scolarisation.

Coût moyen annuel en établissement spécialisé : **47 600€** (source CNSA)

Coût moyen annuel en classe ordinaire : **7200€** (source INSEE), soit 7 fois moins !

*L'argument du bien être, de l'égalité des droits et des chances n'est donc qu'un prétexte destiné à couvrir le désengagement de l'Etat.*

*La logique gouvernementale d'une inclusion scolaire systématique à marche forcée et indifférenciée, au prétexte d'œuvrer pour le bien des élèves, n'est-elle pas, en effet, la même lorsqu'on nous présente les soins en ambulatoire comme une panacée alors même que l'hôpital public est en train d'être mis à mort ?*

### DES FAMILLES SONT FAVORABLES À L'INCLUSION, NE DOIT-ON PAS ENTENDRE LEUR VOLONTÉ D'AVOIR LEURS ENFANTS À L'ÉCOLE AVEC LES AUTRES, SANS DISTINCTION ?

C'est une demande compréhensible, par définition, un parent et un professionnel ne porteront jamais tout à fait le même regard sur un enfant. **Comment pourrait-il en être autrement ?**

Mais lorsque le cadre scolaire, même aménagé profondément, génère et parfois accentue les manifestations de souffrance de l'enfant, que ces situations de crises ne parviennent pas à être diminuées, que l'enfant ne retire aucun ou très peu de bénéfice à sa scolarisation dans le milieu ordinaire,

il devient alors nécessaire de proposer un autre cadre, ponctuellement ou plus durablement, afin d'aider l'enfant à évoluer de façon positive. **NE PAS LE FAIRE C'EST EN RÉALITÉ ABANDONNER CES ENFANTS ET LES PRIVER DE LEURS DROITS.**



# LA FAQ DU SNUDI-FO 53

## LE GOUVERNEMENT JOUE SUR LA CULPABILISATION : LES ENSEIGNANTS REJETTERAIENT LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP ? **NON**

C'est une manipulation visant à couvrir le désengagement de l'Etat : en accusant les enseignants d'exclure les élèves en situation de handicap, le gouvernement tente de dissimuler la réalité :

**Son école inclusive est en réalité une mascarade.** Quand un enfant griffe, mord, frappe, crache dans une classe, se fait lui-même saigner, **IL N'EST PAS INCLUS !** Sa souffrance, ses difficultés sont au contraire exposées publiquement et entraînent au mieux la distance, au pire le rejet.

Quand la présence d'un enfant à l'école se résume à circuler dans les couloirs, la cour, les toilettes, sous la surveillance d'un AESH, ou bien à être enfermé dans une salle de « repli » avec 1, 2 ou 3 adultes pour le contenir, **C'EST DE LA MALTRAITANCE, DE L'EXCLUSION !**

**LES ENSEIGNANTS SONT AINSI CONTRAINTS PAR LE GOUVERNEMENT ET LEUR HIÉRARCHIE À PARTICIPER INVOLONTAIREMENT À CETTE MALTRAITANCE. C'EST CE QU'ILS DÉNONCENT ET QU'ILS REJETTENT.**

## QUEL EST L'AVIS DE ANDEPHI, ASSOCIATION NATIONALE DE DÉFENSE DES PERSONNES HANDICAPÉES EN INSTITUTION (IME, IMPRO, ESAT, MAS) ?

Le transfert de l'évaluation des enfants handicapés à des services du ministère de l'éducation nationale au détriment des MDPH ne doit pas être un moyen de réduire les diverses compensations auxquelles a droit un enfant handicapé.

Il ne faudrait pas que, sous couvert d'une tendance à une **inclusion totale**, cela permette, de manière sournoise, de **faire des économies** sur les compensations que peut avoir, en toute légitimité, un enfant handicapé. Notre association, depuis des années, regrette que le mot **inclusion** utilisé systématiquement soit en fait un moyen pour **faire des économies en s'enveloppant de bons sentiments**.

## QUI PEUT ÊTRE CONTRE L'INCLUSION ?

### 20 ANS APRÈS LA LOI BOISSEAU-MONTCHAMPS

**Les 29 collègues du conseil syndical du SNUDI-FO 53**

Malgré quelques avancées parcellaires depuis la création de cette fonction, qui ont abouti aux contrats AESH actuels, le problème de fond demeure : AESH est un emploi pérenne indispensable. Ces personnels doivent pouvoir bénéficier d'un vrai salaire et d'un statut de fonctionnaire.

Dans le même temps, des classes spécialisées ont été fermées, les spécificités d'enseignants spécialisés supprimées, les RASED réduits à peau de chagrin.

L'attaque contre l'enseignement spécialisé initiée par la loi Montchamp de 2005 s'est accentuée au fil du temps avec les décrets Darcos, la loi Peillon, la loi Blanquer... Chacun peut le constater aujourd'hui.

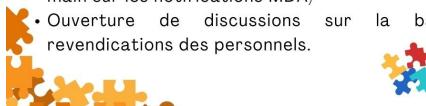
En réalité, l'école inclusive à tout prix, c'est la mise en place d'une politique d'austérité budgétaire radicale, renvoyant aux personnels de l'école la responsabilité de prendre en charge tous les handicaps, toutes les difficultés, tous les troubles, tout en continuant à gérer des classes aux effectifs toujours aussi chargés.



## VOILÀ POURQUOI FO EST POUR L'INCLUSION EN MILIEU ORDINAIRE CHAQUE FOIS QUE C'EST POSSIBLE, ET EN ÉTABLISSEMENT SPÉCIALISÉ CHAQUE FOIS QUE NÉCESSAIRE

En défense de l'enseignement spécialisé et des AESH, le SNUDI-FO est constant dans ses revendications :

- **Defense de l'enseignement spécialisé et adapté**
- Maintien et création des **places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux**
- Un **statut de fonctionnaire** et un **vrai salaire** pour les AESH
- **Recrutements** d'AESH et de moyens humains à hauteur des besoins
- **Abandon des PIAL** qui mutualisent les heures d'accompagnement
- **Abandon** des mesures prises dans le cadre de l'**acte 2 de l'école inclusive** (pôles d'appui à la scolarité (PAS) permettant à l'Education nationale de mettre la main sur les notifications MDA)
- Ouverture de discussions sur la base des revendications des personnels.



## QUEL EST L'AVIS DE ANDEPHI, ASSOCIATION NATIONALE DE DÉFENSE DES PERSONNES HANDICAPÉES EN INSTITUTION (IME, IMPRO, ESAT, MAS) ?

Comment peut-on vouloir gommer une partie de la prise en charge assurée par les établissements spécialisés dans le domaine de l'inclusion ? Notre association se méfie du contexte libéral de notre société où les priorités sont définies, tout d'abord, financièrement. **Penser qu'une désinstitutionnalisation imposée réglera tous les problèmes de prise en charge est illusoire.**

Les plus handicapés seront encore une fois mis à l'écart. Il ne faudrait pas que cette volonté masque un souci permanent de faire des économies au sein d'une Europe libérale. Certes, l'amendement CRETON disparaîtra progressivement. Ce seront les familles qui prendront le relais, "à la maison", avec quelques services de prise en charge ponctuels. **Ainsi, on pourra dire que tout le monde a une solution.**

MANQUE DE SOLUTIONS DE PRISE EN CHARGE, DÉSINSTITUTIONNALISATION SANS CONTENU A MARCHE FORCÉE, MANQUE IMPORTANT DE PERSONNEL...

Les parents sont inquiets pour l'avenir.



### 20 ANS APRÈS LA LOI BOISSEAU-MONTCHAMPS

**Les 29 collègues du conseil syndical du SNUDI-FO 53**

Le SNUDI-FO 53 qui dénonce seul depuis des années l'inclusion scolaire systématique organise tous les ans des stages et des RIS sur cette question.

Chaque année les collègues font part de leurs expériences, de leurs difficultés, de leurs attentes, de leur colère et de leurs revendications. Loi Monchamp, décrets Darcos, loi Peillon, loi Blanquer, actes 1 et 2 de l'école inclusive ; un seul objectif : faire des économies sur le dos des plus fragiles, en fermant les structures et postes spécialisés.

Aujourd'hui, les enseignants spécialisés deviennent des coordonnateurs à qui l'on demande de devenir des VRP de l'école inclusive, les élèves à besoins éducatifs particuliers deviennent des statistiques !

Les orientations ministérielles successives sont claires depuis 2013 : transformer les enseignants spécialisés en personnels ressources, limiter et mutualiser l'accompagnement des AESH, au mépris des conditions de travail, et du droit des élèves d'avoir un enseignement adapté à leurs besoins.



## ÊTRE SCOLARISÉ EN ÉTABLISSEMENT SPÉCIALISÉ, C'EST UNE Perte DE CHANCE POUR POUVOIR SUIVRE UN CURSUS CLASSIQUE ET AVOIR ACCÈS À L'ÉCOLE DITE « ORDINAIRE »

**NON** La perte de chance ne vient pas de la scolarisation en établissement spécialisé mais plutôt du manque :

- de places
- de postes
- de personnels
- de moyens

...dans la santé, le médico social et l'éducation nationale.

Les enfants en situation de handicap doivent pouvoir être suivis et pris en charge **le plus tôt possible** avec tous les moyens humains et techniques nécessaires afin de réduire l'impact de leurs restrictions d'autonomie, ce qui leur permettra d'accéder aux meilleures conditions de scolarisation et d'étude.



### 20 ANS APRÈS LA LOI BOISSEAU-MONTCHAMPS

**Les 29 collègues du conseil syndical du SNUDI-FO 53**

Seule la FNEC-FP FO a voté contre les décrets d'application de la Loi Montchamp de 2005 lors du Conseil Supérieur de l'Education (CSE) du 20 octobre 2005.

En février 2025 c'était le 20ème anniversaire de la Loi Montchamp sur le Handicap de 2005. Dans l'enseignement, cette loi a introduit un changement de paradigme : tous les enfants et adolescents handicapés sont désormais inscrits et inclus par défaut dans les écoles et les classes ordinaires, les droits aux soins et à un enseignement spécialisé adapté selon la nature et le degré du handicap n'étant plus la norme mais l'exception.

Depuis la mise en place de cette loi, ce n'est plus une commission indépendante composée de professionnels qualifiés qui décide des affectations des enfants handicapés mais une commission départementale présidée par le Conseil départemental. Cela a notamment remis en cause le secret médical et le respect des droits de ces enfants et de leurs familles.

Cette loi a également créé la fonction d'assistant d'Education (AVS) qui s'inscrivait dans le cadre de la loi Borloo dite des « contrats aidés » qui avait pour but de s'attaquer au Code du travail et aux conventions collectives.

### 20 ANS APRÈS LA LOI BOISSEAU-MONTCHAMPS

**Les 29 collègues du conseil syndical du SNUDI-FO 53**

Depuis des années, les gouvernements successifs ont, malgré la résistance des professionnels sur le terrain, mis en place des réformes pour que les ULIS et les UPE2A ne soient plus des classes mais des dispositifs, pour tenter de faire disparaître les SEGPA, pour externaliser les classes d'IME et d'ITEP faisant planer davantage encore la menace de la disparition de ces structures ! Aujourd'hui, avec l'acte 2 de l'école inclusive ce plan est mis à exécution. FO refuse et dénonce ces mesures contre la prise en charge individualisée, spécialisée de l'enseignement, de l'éducatif et du médical !

**Le SNUDI-FO 53 réaffirme sa position constante :**

Oui à la scolarisation adaptée aux besoins des élèves, en milieu ordinaire chaque fois que c'est possible, en établissement spécialisé chaque fois que nécessaire. Non à l'inclusion systématique et indifférenciée.

**Le SNUDI-FO 53 est inconditionnellement aux côtés des personnels** pour défendre leurs droits et leurs conditions de travail, pour s'opposer à la destruction de l'ASH, de l'enseignement spécialisé, et continuer, envers et contre tout, à revendiquer le maintien et la création des postes d'enseignants spécialisés nécessaires.

**Les 29 collègues du conseil syndical du SNUDI-FO 53**

Article du 22 novembre 2025 faisant suite aux mobilisations FO dans le cadre de la journée internationale des Droits de l'Enfant

Accueil > Éducation > Enseignement



## « Tout le monde est pour l'inclusion scolaire mais quand elle est possible », estime ce syndicat mayennais

En Mayenne, près de 200 enfants sont en attente d'une place dans un établissement spécialisé. Selon Force ouvrière, une inclusion scolaire réussie ne peut se faire sans moyens humains et financiers suffisants. La direction des services de l'Éducation nationale en Mayenne estime mettre les moyens adéquats.



De gauche à droite, du premier au second plan : Caroline Huet AESH représentante SNUDI-FO, Sylvain Bihel infirmier représentant FO santé. Jennifer Guihal, professeure des écoles, représentante SNUDI-FO, Stève Gaudin professeur des écoles, secrétaire départemental FNEC-FP FO, Sophie Mallard, enseignante collège, co-secrétaire départementale SNFOLC et Charlène Cognard, FO territoriaux Laval. | OUEST-FRANCE

Oui à l'inclusion scolaire en milieu ordinaire. Mais pas à marche forcée, ni à n'importe quel prix. Voilà, en substance, le message que veut faire passer le syndicat enseignement Force ouvrière (FO) de la Mayenne auprès des pouvoirs publics.

## « Au nom de l'inclusion, on génère de l'exclusion »

Selon Force ouvrière, toutes les écoles mayennaises auraient des enfants en attente de placement dans un établissement spécialisé. « **Le parcours de soins étant un peu un parcours du combattant, certaines familles laissent tomber et ne font pas de dossiers de notification** », souligne Sophie Mallard. Charlène Cognard, secrétaire départementale FO territoriaux Laval, évoque aussi la difficulté des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, les Atsem, face à l'absence d'AESH. « **Accompagner des enfants en situation de handicap est un métier. Il faut être formé.** » Pour Stève Gaudin, « **on arrive à un paradoxe hallucinant. Au nom de l'inclusion on génère de l'exclusion.** »

Stève Gaudin, secrétaire départemental de FO pour l'enseignement, pose plusieurs chiffres. « **En Mayenne, près de 200 enfants ont une orientation IME (institut médico-éducatif) ou Itep (institut thérapeutique, éducatif et pédagogique) et sont en attente d'une place.** » Par ailleurs, « **186 élèves notifiés pour un accompagnement en Mayenne n'ont pas d'AESH** (accompagnants d'élèves en situation de handicap) ».



FO estime que la situation est « **catastrophique. Cette inclusion scolaire se fait de manière indifférenciée, sans prendre en compte les besoins des élèves en situation de handicap. C'est un problème de moyens financiers.** » Faute de place en milieu adapté, les élèves restent scolarisés en milieu ordinaire. Ce qui peut générer de la « **souffrance** » pour ces derniers. Et du désarroi pour le milieu enseignement « **démuni** » face à de telles situations.

## Scolarisé « une heure par jour »

« **Au collège de Laval, où j'enseigne, un élève attend une place en Itep depuis trois ans**, commente Sophie Mallard. **Il est scolarisé une heure par jour.** » Caroline Huet est AESH et maman d'une fille touchée par l'autisme. Elle parle de situations où « **la scolarité est de plus en plus compromise** ». Selon Stève Gaudin, le temps d'attente pour qu'un enfant intègre un institut pédagogique varie en moyenne « **de 4 à 5 ans** ». Ainsi, un enfant en CP n'accéderait à un institut pédagogique qu'en 6e.





**Recours reclassement pour les collègues T1 :** FO a obtenu satisfaction pour le reclassement de collègues T1 qui étaient hors délai pour formuler leurs demandes.

**Enseignants référents :** Le SNUDI-FO 53 a porté la revendication auprès du DASEN de création de 3 postes (3ETP) d'enseignants référents. L'administration nous a entendu et a reconnu le bien-fondé de ces demandes. Grâce au SNUDI-FO des moyens seront manifestement prévus lors des prochaines opérations de carte scolaire avec engagement d'au moins 1,5 ETP supplémentaire en moyen ERSESH.

Le SNUDI-FO 53 agit également sur l'allégement de la charge de travail des ERSESH (allégement d'ESS notamment en SEGPA et parfois IME, surcharge de travail administratif en particulier via AGESH, le LPI, gestion courriels...). Le SNUDI-FO 53 a demandé des moyens consacrés à des aides administratives humaines. Notre demande a bien été entendue et sera étudiée. Ces moyens pourront peut-être faire l'objet de nouveaux postes adaptés à la DSDEN 53. Le SNUDI-FO 53 sera vigilant à court terme pour que cette demande puisse se concrétiser.

**Inclusion scolaire :** des situations d'écoles liées à l'inclusion (RSST ou non) font toujours l'objet d'échanges directs entre le syndicat et les IEN. Le SNUDI-FO 53 se félicite que toutes les situations suivies par le syndicat trouvent toujours une issue. De l'utilité du syndicat !

**Modification de la circulaire temps partiel :** Le SNUDI-FO 53 a demandé et obtenu la modification de la circulaire temps partiel pour 2026 avec la prise en compte des droits pour le handicap (personnels, enfants, proches...)\*

**Rupture conventionnelle :** Un dossier porté par le SNUDI-FO 53 pour un PE du département aboutit avec versement d'un indemnité complète et conséquente. Bonne continuation à la collègue !

*Liste non exhaustive, un bon nombre de situations individuelles sont suivis et résolus au quotidien par le syndicat. Toutes ces victoires sont importantes pour le respect des droits et garanties statutaires des personnels. Le SNUDI-FO 53 invite tous les collègues qui souhaitent faire valoir leurs droits (mutations, temps partiels, formation...) confrontés à des injonctions, des demandes non réglementaires à saisir le SNUDI-FO 53. **Vos droits sont notre seule loi ! Syndiquez-vous !***

Vos représentants SNUDI-FO 53 sont disponibles tous les jours, y compris soirs, le mercredi et weekends.

Un numéro : **0652323045**, une adresse courriel : [contact@snuidifo-53.fr](mailto:contact@snuidifo-53.fr)

Steve Gaudin, Hélène Colnot, Frédéric Gayssot, Cécile Pichon, Fabien Orain, Evelyne Le Fellic, Sébastien Touzé, Emilie Angot, Jennifer Guihal, Samuel Hellard



Pour être informé, conseillé, représenté, respecté...

Syndiquez vous au SNUDI-FO 53, le premier syndicat des écoles publiques en Mayenne  
Pour adhérer, rien de plus simple :

Je complète le formulaire, je choisis mon mode de paiement et c'est tout !

**Type de paiement :** CB, chèque(s), virement ou SEPA / Plusieurs versements possibles, jusqu'à la mensualisation, pour chaque type de paiement (ne pas dater les chèques)  
**66 % de la cotisation est déductible de votre impôt.** (ou reversés par chèque ou virement en crédit d'impôt)

**Exemple :** PE à l'échelon 6 – adhésion 170 euros – **coût réel : 57,8 euros (soit 4,82 euros par mois !)**

**AESH :** 40 euros (soit 13,60 euros par an après déduction fiscale ou crédit d'impôt ou 1,13 euros par mois)

**Avec votre carte, et sans augmentation des cotisations, vous bénéficiez d'une assistance juridique dans le cadre de vos fonctions. Une économie non négligeable.**



**Groupe Facebook FO privé**  
**Réservé aux PE du 53 avec 375 PE**  
Echanger, s'informer, poser des questions, trouver des réponses...

**Professeurs des écoles publiques de Mayenne**

Groupe (Privé) 375 membres



[Rejoindre le groupe](#)

# CONVENTION CITOYENNE MACRON

## L'INTÉRÊT DE NOS ÉLÈVES, C'EST CELUI DE L'ÉCOLE PUBLIQUE ET DE SES PERSONNELS

La « convention citoyenne » de Macron vient de publier un [rapport](#). Alors que l'Etat a supprimé les aides péri-éducatives pour les communes à 5 jours à la rentrée 2025, alors que 96% des communes en France qui sont revenues à la semaine de 4 jours grâce aux mobilisations organisées par FO, alors que plus de 70% des écoles publiques fonctionnent sur 4 jours, alors que les décrets Peillon-Hamon-Blanquer sur les rythmes scolaires sèment la confusion et la division entre les collègues, le président Macron voudrait lui aussi berner les personnels et les parents d'élèves avec des belles promesses pour « *adapter l'Ecole au rythme des enfants* ».

Ce rapport prévoit plusieurs propositions relatives aux rythmes scolaires dont l'organisation de la semaine sur 5 journées.

Le SNUDI-FO 53 a toujours estimé que cette convention Macron ne servait qu'à détourner l'attention de la situation catastrophique actuelle dans les écoles publiques et permettait de nouvelles expérimentations pour aller plus loin dans la casse du statut des enseignants.

En effet, ce rapport tombe au moment où se prépare un budget 2026 qui prévoit des milliers de suppressions de postes dans les écoles.

**Classes chargées, fermeture de classes, manque de remplaçants, RASED exsangues, manque de structures et d'enseignants spécialisés, inclusions par défaut d'enfants à qui l'accès aux établissements médico-sociaux est refusé faute de places, manque d'AESH, réunionite qui alourdit la charge de travail, absence de médecine du travail et insuffisance de médecine scolaire, incivilités, agressions... des salaires toujours gelés !**

Cette situation de délabrement des conditions de travail des personnels et des élèves s'est encore aggravée avec le budget d'austérité 2025, alors que le budget 2026 s'annonce pire encore.

L'école publique manque de tout et il faudrait que ses personnels viennent travailler une journée supplémentaire ? Hors de question pour le SNUDI-FO 53 !

Le SNUDI-FO 53 ne cautionne pas le rapport de la « convention » Macron qui est une diversion pour ne pas répondre à la colère et à l'épuisement des collègues et un cheval de Troie pour poursuivre les attaques contre notre Statut et alourdir nos obligations de service.

Le SNUDI-FO 53 n'accepte pas l'immixtion toujours plus importante des associations ou des collectivités locales dans le fonctionnement de l'Ecole publique laïque et républicaine !

**A la veille des élections municipales, le SNUDI-FO 53 est pleinement mobilisé pour le retour à 4 jours dans les écoles de Laval, Mayenne, Château-Gontier, Saint Berthevin ou Ernée...**

**Avec l'immense majorité des personnels, le SNUDI-FO 53 réaffirme ses revendications :**

- Un cadre national de l'organisation de la semaine scolaire !
- 4 jours pour tous sur 36 semaines !
- Abrogation des décrets Peillon-Hamon-Blanquer !

A Laval, le 23 novembre 2025

### AVIS Convention "temps de l'enfant"

Le CDEN de la Mayenne, réuni le 27 novembre 2025, a pris connaissance du rapport de la Convention citoyenne sur « les temps de l'enfant ».

Revalorisation salariale, réduction du nombre d'élèves par classe, statut des AESH, abandon des évaluations nationales standardisées et révision des nouveaux programmes, sont soulignés par la Convention. Cependant, ce rapport ne mentionne à aucun moment les mesures qui fragilisent depuis des années l'Ecole publique et rendent l'instruction des élèves de plus en plus difficile : suppressions massives de postes, inclusion scolaire à marche forcée et sans moyen, gel des rémunérations, manque d'AESH – personnels par ailleurs maintenus dans des conditions inacceptables –, ainsi que des réformes successives qui cassent l'école Publique.

En revanche, ce rapport formule diverses recommandations, comme l'organisation d'une semaine scolaire sur cinq jours, la mise en place d'un socle commun d'apprentissages obligatoires, l'instauration de « temps de rupture » obligatoires en partenariat avec les collectivités et les associations, ou encore l'ouverture des établissements à de nouveaux intervenants pour proposer « d'autres activités ». L'échec des précédentes réformes montre que le fait de modifier les rythmes scolaires n'a qu'un impact insignifiant sur les inégalités scolaires et risquerait d'entraîner une externalisation des apprentissages scolaires.

Pour le CDEN de la Mayenne, ce rapport constitue avant tout un écran de fumée visant à masquer l'état de délabrement de l'École publique et l'urgence des moyens qui doivent lui être alloués.

En conséquence, le CDEN de la Mayenne estime que le gouvernement ne doit pas retenir les propositions formulées par la Convention citoyenne sur « les temps de l'enfant ».



POUR RÉSUMER LE RAPPORT DE LA CONVENTION

- 1- Passer la semaine à 5 jours du lundi au vendredi
- 2- Établir un socle commun d'apprentissages obligatoires comprenant des apprentissages théoriques, placés le matin, et des apprentissages pratiques, placés l'après-midi avec des projets interdisciplinaires,
- 3- Rendre obligatoire l'organisation par les établissements scolaires, en partenariat, de plusieurs temps de rupture dans l'année : au moins un séjour/voyage par an
- 4- Ouvrir les établissements scolaires pour proposer de nouvelles activités partenariales

# PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

## IL FAUT DÉNONCER L'ACCORD, L'ABROGER ET LE RENÉGOCIER !

Interrogé mardi par le député Paul Vannier sur des questions de liberté d'adhésion et de coût du régime de la Protection Sociale Complémentaire, notamment pour les précaires et les familles, le ministre de l'Éducation nationale Edouard Geffray a répondu que la PSC se mettait en place sur la base d'un accord majoritaire signé par six syndicats sur sept.

**La FNEC-FP FO est l'organisation qui n'a pas signé cet accord à l'Education nationale, à l'Enseignement Supérieur et la Recherche et Jeunesse Sport.**

Pour le reste, le ministre a nié l'évidence.

Alors qu'il annonce que tous les agents vont bénéficier d'un gain du pouvoir d'achat d'en moyenne 480 euros, il a décidé d'ignorer la colère des personnels qui comprennent aujourd'hui que ce régime est obligatoire et va entraîner pour eux une perte mensuelle de leur pouvoir d'achat.

Malgré la participation employeur, les plus précaires gagnant 1500 ou 1800 euros brut, voire même des familles avec un traitement plus conséquent, n'ont eu qu'à faire une simulation sur le site de l'opérateur pour réaliser qu'à la fin du mois ils auront encore moins d'argent qu'avant pour vivre. Et cela sans compter le surcoût des options de la complémentaire prévoyance encore en phase d'élaboration...

Les agents ne sont pas dupes de ce prétendu cadeau, à la manière des couvertures sociales des entreprises américaines, se heurte aux 10% de prélèvements supplémentaires sur les arrêts maladies ou au gel du point d'indice du budget Lecornu qui viennent les compenser. De la même manière, les universités devront compenser le coût de



la part employeur aux dépens de leur budget, des enseignements et de leur fonctionnement.

Les milliers de retraités exclus de l'accord seront également les dindons de la farce. Tout comme le découplage santé-prévoyance, cette exclusion est une remise en cause inacceptable du Statut général de la Fonction publique.

Une nouvelle fois nous assistons aux entourloupes des gouvernements Macron qui s'attaquent à la Sécurité sociale et favorisent la privatisation et le marché, qui s'en prennent aux travailleurs et aux agents sous prétexte d'avancée sociale.

Le 27 novembre, toutes les organisations syndicales ont claqué la porte de la Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi. En cause, le scandale de la non compensation du coût de la PSC pour les universités. Toutes ont également souligné les problèmes de surcoût pour les familles et les précaires, le découplage santé/prévoyance. Dès lors, pourquoi ne pas dénoncer cet accord ?

Face à la colère des agents, à la baisse prévisible du pouvoir d'achat des précaires, face aux dérives constatées d'un tel régime qui s'attaque à la Sécurité sociale de 1945 et au Statut, il n'y a qu'une réponse : dénoncer l'accord, l'abroger, et exiger une renégociation sur la base de la liberté d'adhésion à la complémentaire, garantissant le couplage santé-prévoyance ainsi que la solidarité intergénérationnelle.

**C'est ce que la FNEC-FP FO a proposé aux autres organisations syndicales.**

# AVIS

## Protection Sociale Complémentaire PSC

À compter du 1er mai 2026, les personnels de l'Éducation nationale seront tenus d'adhérer obligatoirement à la MGEN pour la couverture santé. Cette obligation supprimerait toute liberté de choix et entraînerait, pour beaucoup, un coût plus élevé pour des garanties souvent moins favorables.

Face à cette menace directe pour la santé des personnels, aux risques qui pèsent sur la prise en charge médicale des agents et sur leur situation sociale, la F3SCT de la Mayenne, réunie le 25 novembre 2025, demande :

- l'abandon de l'adhésion obligatoire au volet santé,
- l'abrogation de l'accord ministériel du 8 avril 2024,
- le renforcement des budgets de l'action sociale afin que toutes les prestations continuent d'être assurées aux agents en fonction de leurs besoins.

La F3SCT de la Mayenne considère que la santé et l'action sociale ne doivent pas relever d'une logique marchande puisqu'elles constituent des droits essentiels et fondamentaux.

**POUR**  
FNEC FP 53  
**FO**

**CONTRE**

UNSA  
CGT  
Education

# 25ÈME CONGRÈS DE L'UD FO 53

Jeudi 20 novembre, se tenait le 25ème congrès de l'Union Départementale FO à Laval au Palidrome. **La grande salle était archi comble avec 250 personnes présentes !** Des enseignants et AESH composaient la délégation du SNUDI-FO 53. Après de riches discussions, et les interventions des délégués, une résolution de combat a été élaborée, en commission puis adoptée à l'unanimité en plénière.

**Stève Gaudin, du SNUDI-FO 53, a été élu secrétaire général adjoint de l'Union Départementale**



## Extraits de la résolution générale

*La CGT-Force Ouvrière s'inscrit dans la négociation et non dans la concertation ou l'accompagnement.*

*Le congrès rejette le concept de « syndicalisme rassemblé » ou « l'unicité syndicale », qui compromet l'indépendance syndicale, affaiblit les revendications, et constitue le plus souvent un obstacle à la grève. L'impasse des journées « saute -mouton » comme cela a été le cas en 2023 lors du combat (...)*

*contre la réforme des retraites Macron-Borne en est une parfaite illustration. Pour le congrès, si l'unité syndicale doit systématiquement être recherchée, elle ne peut se faire que sur la base de*

*revendications communes, sur des modalités d'action partagées et uniquement sur la base de nos mandats.*

*En 2025, la CGT-Force Ouvrière a 130 ans. Le congrès rappelle qu'en septembre 1895, à Limoges, s'est tenu le congrès constitutif de la Confédération Générale du Travail (CGT) et que ce fut la naissance du syndicalisme confédéré en France. Le congrès rappelle que c'est l'histoire des syndicats Force Ouvrière. En 1948, les fondateurs de la CGT-FO proclamaient : « Nous continuons la CGT ».*

*Le congrès réaffirme les principes fondateurs de la*

*Confédération Générale du Travail : liberté, et indépendance, en toutes circonstances.*

*Le congrès réaffirme l'engagement inébranlable des syndicats FO en faveur de la paix et de la devise « pain, paix, liberté », qui symbolise l'héritage historique de l'organisation, porté dès sa création par son fondateur Léon Jouhaux, lauréat du prix Nobel de la paix en 1951.*

*Le congrès rejette et combat toute forme de racisme, de xénophobie, de discrimination ou de rejet de l'autre.*

*(...)*

*Le congrès de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de la Mayenne appelle à l'unité d'action des organisations syndicales, à l'unité des travailleurs du public et du privé, des jeunes, des retraités, pour préparer sans tarder, toutes et tous ensemble, la grève générale, contre la politique va en guerre, pour l'augmentation des salaires, l'arrêt des budgets d'austérité, pour le retrait de la loi Macron-Borne sur les retraites, pour la défense des services publics, pour la défense de notre modèle social.*

*L'heure est à la mobilisation : Résister, Revendiquer et Agir pour reconquérir nos droits !*

